

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)



■ DOCUMENT À CONSERVER

Chères Saint-Gaudinoises, chers Saint-Gaudinois,

Le présent document recense les différents risques majeurs identifiés sur la commune ainsi que les consignes de sécurité à suivre et les comportements à adopter en cas de survenance d'un de ces événements.

Je vous invite à le conserver, il est également téléchargeable sur le site de la mairie.

Je vous rappelle que la commune a mis en place un dispositif d'alerte à la population sur inscription volontaire.

Veuillez croire, chères Saint-Gaudinoises, chers Saint-Gaudinois, en l'expression de mes salutations les meilleures.



Jean-Yves Duclos
Maire de Saint-Gaudens

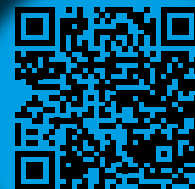
DISPOSITIF D'ALERTE : INSCRIVEZ-VOUS

Afin d'améliorer la diffusion de l'information, la commune s'est dotée d'un système de téléalerte lui permettant de communiquer, en temps réel, auprès des habitants, par téléphone, sms ou message vocal, et par courriel, à l'échelle d'une rue, d'un quartier ou de la ville, en cas de survenance d'un risque majeur (inondations, risque industriel, canicule, grand froid, ...).

Ce dispositif permet d'alerter la population en cas d'évènement nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise.

L'inscription est gratuite. Elle est permanente ou temporaire.

Pour recevoir les alertes,
RENDEZ-VOUS SUR
www.stgo.fr
ou flashez le QR CODE



Cadre législatif

- L'article L125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.
- Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n° 2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.



LE RISQUE INONDATION & RUPTURE DE BARRAGE

La commune de Saint-Gaudens est concernée par le risque d'inondation de plaine et par le risque de rupture de barrage : le Cap De Long. Toute la vallée de la Garonne est concernée par ce risque en raison des barrages se trouvant dans les Pyrénées. Suite à de fortes précipitations, le débit des cours d'eau augmente : leur niveau d'eau monte et la vitesse s'accroît. Le danger peut alors venir des débordements d'un cours d'eau ou de la saturation du réseau d'évacuation des eaux pluviales. La rupture de barrage peut avoir des causes naturelles, humaines ou technologiques, elle peut être brutale ou progressive.



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Avant

Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture)
Disposez d'un poste de radio à piles et d'une lampe de poche

Pendant

Evitez tout déplacement inutile
Ne téléphonez qu'en cas de besoin
N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Sur demande des autorités, rejoignez un poste d'accueil
A l'annonce de la montée des eaux :
Protégez-vous et votre habitation
Coupez les alimentations en électricité et gaz
Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur, montez dans les étages, ne descendez pas dans les sous-sols
Vous circulez au moment de l'alerte ?
Ne circulez pas dans une zone inondée
Eloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts

Après

Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.
Assurez-vous que l'eau du robinet est potable
Aérez et désinfectez les pièces
Faites l'inventaire des dégâts. Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur



**DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES
DE SECURITE DIFFUSEES PAR LES AUTORITES**



LE RISQUE TEMPÊTE

Une tempête est un phénomène météorologique durant lequel des vents forts à violents se produisent. Météo France diffuse tous les jours une carte de vigilance, actualisée au moins deux fois par jour à 6 h et à 16 h; elle informe les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures.

Quatre couleurs précisent le niveau de vigilance :

 • Niveau 1 : pas de vigilance particulière.

 • Niveau 2 : soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex: chutes de neige, orage d'été) sont prévus; tenez-vous informé(e) de l'évolution météorologique.

 • Niveau 3 : soyez très vigilant; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; tenez-vous régulièrement informé(e) de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

 • Niveau 4 : une vigilance absolue s'impose; des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement informé(e) de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Avant

Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés ou endommagés (mobilier de jardin...)

Vérifiez le bon ancrage au sol des structures légères (serres, vérandas...)

Fermez les portes et volets

Dans la mesure du possible, rentrez chez vous



Pendant

Dans la mesure du possible, restez chez vous

Evitez tout déplacement inutile, réduisez votre vitesse en cas de déplacement impératif

N'intervenez pas sur les toitures

Ecoutez la radio, connectez-vous sur www.stgo.fr ou sur le compte Facebook de la ville



Après

Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique

Ne touchez en aucun cas à des fils tombés au sol



Faites l'inventaire des dégâts. Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur

**DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES
DE SECURITE DIFFUSEES PAR LES AUTORITES**



LE RISQUE INCENDIE

Les risques auxquels la commune peut être confrontée sont les suivants : risques d'incendie d'un immeuble, incendie de véhicules, feux de broussailles...



Avant

Débroussailliez autour des habitations et le long des voies d'accès pour garantir la plus grande sécurité de votre habitation. La prévention du risque d'incendie est la meilleure garantie de protection de votre habitation en cas de feu.



N'accoliez pas à la maison des réserves de combustibles. Prévoyez les moyens de lutte (points d'eau, motopompe pour piscine...)

Informez-vous sur le risque



Pendant

Appelez les pompiers d'urgence en composant le 18 depuis un poste fixe ou le 112 depuis un portable.

Fermez les volets, portes et fenêtres, calfeutrez avec des linges mouillés



Evitez d'utiliser votre véhicule

Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation ; arrosez les abords.

Fermez les vannes de gaz et produits inflammables

Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ecoutez la radio, connectez-vous sur www.stgo.fr ou sur le compte Facebook de la ville



Après

Aérez et désinfectez les pièces

Faites l'inventaire des dégâts. Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

**DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES
DE SECURITE DIFFUSEES PAR LES AUTORITES**



LE RISQUE CANICULE

Le risque canicule survient lorsque les températures journalières (diurnes et nocturnes) atteignent, durant plusieurs jours, des valeurs supérieures aux normales de saison. Le Plan canicule est déclenché du 1^{er} juin au 31 août en fonction du niveau d'alerte de Météo France. Les personnes isolées, en situation de handicap ou âgées de plus de 65 ans peuvent s'inscrire sur la liste des personnes vulnérables en Mairie.



Hydratez-vous en buvant de l'eau régulièrement (ne consommez pas d'alcool)



Restez à votre domicile dans les pièces les plus fraîches.
Fermez les volets le jour
Evitez les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes



Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage



Ecoutez la radio, connectez-vous sur www.stgo.fr ou sur le compte Facebook de la ville



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



LE RISQUE NEIGE / VERGLAS

Les chutes de neige et les phénomènes de verglas ou de pluies verglaçantes sont consécutifs à des précipitations qui se produisent lorsque les températures sont négatives. Elles peuvent entraîner la formation de phénomènes glissants sur les trottoirs et le réseau routier.



Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige, en salant les trottoirs (évittez de stocker la neige dans les avaloirs et fossés pour ne pas gêner l'écoulement lors du redoux)



Evitez de circuler ; en cas d'obligation de déplacement, munissez-vous d'équipements spéciaux



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre
Ecoutez la radio, connectez-vous sur www.stgo.fr ou sur le compte Facebook de la ville



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

**DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES
DE SECURITE DIFFUSEES PAR LES AUTORITES**



LE RISQUE INDUSTRIEL

Le risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel, et pouvant entraîner des conséquences graves pour le personnel, la population, les biens, et l'environnement.

L'accident industriel peut se manifester par une explosion, un incendie, et/ou un dégagement toxique.

La commune de Saint-Gaudens est concernée par le risque d'un nuage toxique pouvant provenir de la société FIBRE EXCELLENCE qui exploite une usine de fabrication de pâte à papier. C'est un établissement classé SEVESO seuil haut.

Les risques provenant de l'établissement Fibre Excellence sont l'effet toxique, lié à la dispersion dans l'air de produits toxiques, et l'effet de surpression, lié au risque d'explosion de la chaudière ou d'un camion de chlorate de sodium. Pour protéger la population, un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) a été élaboré, arrêté par le Préfet de la Haute-Garonne le 30 décembre 2015. En cas d'accident majeur, le PLAN PARTICULIER D'INFORMATION (PPI) est déclenché et l'alerte des populations est donnée.

NOTA : un essai de la sirène est réalisé tous les 1^{ers} mercredis de chaque mois (12h00) dont la portée est de 3 km.



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

SIGNAL NATIONAL D'ALERTE



^^^ 5s ^^^ 5s ^^^ : signal sonore prolongé montant et descendant d'une durée de 3 fois 1 minute 41, espacé de 5 secondes.

Le son est modulé montant puis descendant.



1 - Mettez-vous à l'abri

Restez chez vous ou rentrez dans le bâtiment le plus proche
Fermez les portes et les fenêtres
Arrêtez les ventilations



2 - Écoutez la radio

France Bleu Occitanie (96.4FM), connectez-vous sur www.stgo.fr ou sur le compte Facebook de la ville



3- Suivez les consignes

Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle
N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours
Fin de l'ALERTE donnée par la sirène, son continu 1 fois 30 secondes

**DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES
DE SECURITE DIFFUSEES PAR LES AUTORITES**



LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme, ou tremblement de terre, est un mouvement sur une faille qui engendre des secousses plus ou moins violentes et destructrices à la surface du sol.

La commune de Saint-Gaudens est concernée par le risque sismique de catégorie 3 modéré.



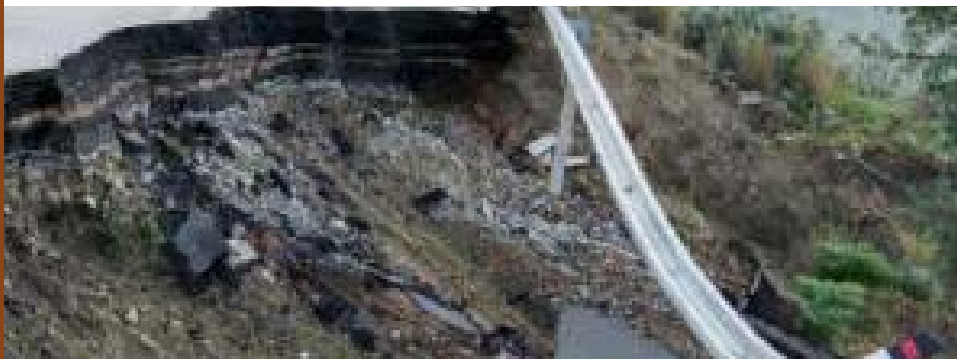
Quittez rapidement les bâtiments



Gagnez un point haut pour vous mettre hors de portée du danger



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



LE RISQUE PANDEMIE

Le risque pandémie désigne la propagation soudaine et rapide d'une maladie pouvant se répandre à grande échelle en contaminant les humains.



Respectez les mesures d'hygiène recommandées
En cas de symptômes caractéristiques de la maladie, appelez votre médecin traitant ou le 15



Evitez les contacts avec les personnes malades et/ou les animaux infectés



Faites-vous vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est organisée



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

**DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES
DE SECURITE DIFFUSEES PAR LES AUTORITES**



LE RISQUE NUCLÉAIRE

Le risque nucléaire provient d'un accident conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir. Les accidents peuvent survenir lors d'accidents de transport, lors d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments, (tels les appareils de contrôle des soudures), en cas de dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire industrielle.

La centrale nucléaire la plus proche est celle de Golfech située dans le département limitrophe du Tarn-et-Garonne. La Haute-Garonne n'est donc pas directement soumise aux effets directs d'un accident nucléaire (irradiations). Le risque est l'exposition à un nuage radioactif. Des retombées peuvent en effet survenir et contenir de l'iode radioactif qui peut se fixer sur la glande thyroïde et augmenter le risque de cancer de cet organe. La prise de comprimés d'iodure de potassium stable protège efficacement la thyroïde par saturation, en empêchant l'iode radioactif de s'y concentrer : la thyroïde est alors préservée.



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Avant

Connaître les risques, les consignes de sauvegarde et le signal d'alerte



Pendant

En tout premier lieu, confinez-vous ; l'évacuation pourra être commandée par les autorités dans un second temps.

Bouchez les arrivées d'air

N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

Ecoutez la radio, connectez-vous sur www.stgo.fr ou sur le compte Facebook de la ville



Suivez les consignes des autorités

URGENCE QUI APPELER ?

Samu	Police Secours	Pompiers	Urgence sms	En mer	Europe
15	17	18	114	196	112
Urgence médicale	Signaler une infraction	Situation de péril ou accident	Accessible par fax ou SMS	Sauvetage en mer	- Urgence médicale - Infraction - Péril